



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 7 août 2017 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-17-111

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE-RODRIGUE

APPUYÉ PAR CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 août 2017 que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Appel d'offres- Pavage sur le réseau routier
5. Permission de circuler-Club Quad Amiante
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA
8. Colloque annuel-ADMQ
9. Formation-Organisation d'une élection municipale- Mise à niveau

10. Contribution annuelle à la Croix-Rouge
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de question(s)
14. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

**NO-17-112 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-17-113 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2017 totalisant 47 576,76\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 à 30 totalisant 11 931,45\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	4 153.31\$
Voirie	22 537.60\$
Eau potable	4 258.32\$
Déchets domestiques	2 628.00\$
FDT	5 960.74\$
Terrain de jeux	548.89\$

Remises fédérales et provinciales

4 079.75\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois de juillet 2017.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-17-114

**APPEL D'OFFRES-PAVAGE
SUR LE RÉSEAU ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions électroniques SEAO concernant le pavage des secteurs suivants :

Rechargement et pavage du rang 10 sur une distance de 2,2 kilomètres à partir de la fin de l'asphalte à la fin de la municipalité;

Rechargement et pavage de la Route Rousseau à partir de l'Érablière Drégèle sur une distance de 0,2 kilomètre direction vers le village;

Rechargement et pavage Rang 8 sur une distance de 0,2 kilomètre en haut de la côte.

Ces travaux seront effectués dans la cadre du Programme TECQ (Taxe sur l'essence, contribution du Québec).

ADOPTE

NO-17-115

**PERMISSION DE CIRCULER-
CLUB QUAD AMIANTE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYE PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ayant pris connaissance de la demande datée du 12 juin 2017 du Club Quad Amiante qui désire mettre en place une signalisation adéquate et une patrouille d'agents de surveillance de sentiers au même titre que l'ensemble du réseau pour permettre de

responsabiliser les utilisateurs en offrant un réseau plus sécuritaire et réduire pratiquement à zéro le nombre de plaintes enregistrées;

La municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la circulation en toutes saisons sur le tronçon suivant :

Rang 10, à partir de la route Marchand jusqu'au chemin Morency, sur une distance de 7,6 km; ce qui leur permettrait de joindre la municipalité de St-Jean-de-Brébeuf et la station d'essence qui s'y trouve et de joindre les sentiers du club de Plessisville qui détient déjà la permission de circuler sur le chemin Morency.

ADOPTE

**NO-17-116 NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYE PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Vanessa Daigle, comme mairesse suppléante, pour les mois de septembre, octobre et novembre.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, la mairesse suppléante peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Madame Vanessa Daigle pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, et novembre 2017.

ADOPTE

**NO-17-117 EXCLUSION DE LA GESTION
DE L'OFFRE DE TOUTE
RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA**

Considérant que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards en contribution fiscale;

Considérant que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

Considérant que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

Considérant que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Considérant que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis Au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

Considérant que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

Considérant que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

Considérant que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons

Il est proposé par ROCK CÔTÉ

Appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE

Et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande

Demande au gouvernement du Canada :

D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

ADOPTE

NO-17-118

**COLLOQUE ANNUEL-
ADMQ**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYE PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste au colloque annuel de zone qui se tiendra le 14 septembre 2017 au Centre multifonctionnel de St-Apollinaire, 20, rue Terry-Fox, St-Apollinaire, au montant de 100.00\$ tous les frais de déplacement payés par la municipalité.

ADOPTE

NO-17-119

**FORMATION-ORGANISATION
D'UNE ÉLECTION MUNICIPALE
MISE À NIVEAU**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYE PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste à la formation – Organisation d'une élection municipale- Mise à niveau qui se tiendra le 6 septembre 2017, de 8h30 à 16h30 à la Cache du Domaine située à Thetford Mines. Tous les frais de cette formation sont payés par la municipalité.

ADOPTE

NO-17-120

**CONTRIBUTION ANNUELLE À LA
CROIX-ROUGE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.

La municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge.

La municipalité s'engage à verser un montant annuel de 160,00\$ (Contribution pour moins de 1 000 habitants) pour 2017 et à signer l'entente de services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et la Société canadienne de la Croix-Rouge division Québec.

ADOPTE

NO-17-121 CORRESPONDANCE

Aucune

NO-17-122 VARIA

NO-17-123 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-17-124 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 17.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.